

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : SAFIR

Design code : A8240D
No. d'enregistrement : 10251P/B
spécifique du produit

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta Crop Protection nv
Lange Ambachtstraat 16A
B-9860 Oosterzele
Belgique

Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60

Téléfax : +32 (0)9 231 30 13

Adresse e-mail : contact@syngenta.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245 Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de transport(24/24h): 03 575 03 30

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N, Dangereux pour l'environnement

XI, Irritant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	:	Attention	
Mentions de danger	:	H317 H410	Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P102 P270 P280 P302 + P352 P391 P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Information supplémentaire	:	EUH401 SP 1	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Étiquetage: Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole(s)



Dangereux pour
l'environnement



Irritant

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

Phrase(s) R	: R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	: S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	S23	Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
	S24	Éviter le contact avec la peau.
	S37	Porter des gants appropriés.
	S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
	S 7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Etiquetage supplémentaire	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
	:	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Usage réservé aux utilisateurs professionnels. SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.). Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (largeur de zone : se référer à l'étiquette).

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration
fludioxonil	131341-86-1	N R50/53	Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	50 % W/W
sodium dibutylphthalate nesulphonate	25417-20-3 246-960-6	Xn R20/22 R36/38 R52/53	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Aquatic Chronic3; H412	1 - 5 % W/W

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Un examen médical immédiat est requis.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne PAS faire vomir.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la
poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse résistant à l'alcool
ou
Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas
d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion
dangereux va se dégager (voir chapitre 10).
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes
de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de
protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou
les cours d'eau.
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à
proximité de la source d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13). Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammable dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

- : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés: Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
fludioxonil	10 mg/m ³	8 h VME	SYNGENTA

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Mesures d'ordre technique** :
- Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.
 - Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.
L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.
Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.
Evaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.
Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.
- Mesures de protection** :
- L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.
- Protection respiratoire** :
- Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

- Protection des mains** : Matière appropriée: Caoutchouc nitrile
délai de rupture: > 480 min
Épaisseur du gant: 0,5 mm
Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.
Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées.
Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.
La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.
Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
- Protection des yeux** : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.
Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.
- Protection de la peau et du corps** : Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements.
Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection.
Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).
Porter selon besoins:
Tenue de protection étanche à la poussière

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: solidesolide
Forme	: granulés
Couleur	: beige à brun
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: 7 - 11 à 1 % (suspension aqueuse)
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-	: 391 °C

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

II inflammabilité

Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: non oxydant
	: non oxydant

9.2 Autres informations

La température d'inflammation minimum	: 600 °C
Classe d'explosibilité de poussière	: Forme des nuages de poussière inflammable.
Énergie minimale d'ignition	: > 1 J
Masse volumique apparente	: 0,53 g/ml
Miscibilité	: Miscible
Indice de combustion	: 2 à 20 °C
	: 2 à 100 °C

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

10.5 Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 mâle et femelle Rat, > 2,5 mg/l , 4 h
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 mâle et femelle Rat, > 2.000 mg/kg
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Lapin: non irritant
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lapin: Modérément irritant
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Buehler Cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux.
Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

fludioxonil : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité

fludioxonil : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction

fludioxonil : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

fludioxonil : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 7,7 mg/l , 96 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

: CL50 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 3,4 mg/l , 96 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 Daphnia magna (Grande daphnie) , 2,3 mg/l , 48 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité des plantes aquatiques : CE50b Desmodemus subspicatus (algues vertes), 0,25 mg/l , 72 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

fludioxonil : Le fludioxonil n'est pas facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie: 450 - 700 jr
Le fludioxonil est stable dans l'eau.

Stabilité dans le sol

fludioxonil : Dégradation par périodes de demi-vie: 14 jr
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

fludioxonil : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

fludioxonil : immobile

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

fludioxonil : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

II

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit** : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions d'emploi. De façon à éviter tout surplus de traitement après l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de la superficie à traiter et du débit par hectare.
- Emballages contaminés** : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à cet effet (AgriRecover). Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

- 14.1 Numéro ONU:** UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Etiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement
Code de restriction en tunnels: E

Transport maritime(IMDG)

- 14.1 Numéro ONU:** UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4 Groupe d'emballage: III
Etiquettes: 9
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FLUDIOXONIL)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
Etiquettes:	9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SAFIR

Version 2 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
Date de révision 12.05.2015

Date d'impression 12.05.2015

Texte complet pour autres abréviations

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route	RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods	IATA-DGR:	International Air Transport Association Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses
CL50:	Lethal concentration, 50%	DL50:	Lethal dose, 50%
CE50:	Effective dose, 50%	SGH:	Système Général Harmonisé de Classification et d'Etiquetage des Produits Chimiques (SGH)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les noms de produit sont une marque de fabrique ou marque déposée d'un groupe de Syngenta.